

UN CONTRAT POUR NAVIGUER

★ 12 mois à flot

★ Réseau Passeport Escales



Sous condition de déclaration d'avis de croisière avant 12h :

- Nombre de nuitées illimité à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum à chaque escale dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (sauf Houat et Hoedic : (1 nuitée /an hors juillet et août)
- 4 nuitées offertes dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.
- Entre le 1er mai et le 30 septembre : **BONUS** escales

→ 8 nuitées d'absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus

→ 15 nuitées d'absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus

» Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31 décembre de l'année en cours

» 1 nuitée bonus maximum par port



La déclaration d'absence est à effectuer avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi

★ Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan * (sauf Houat et Hoedic)

En fonction des places disponibles, du 01/01 au 15/03 et du 15/11 au 31/12, à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (corps-morts) sauf ponton Port du Croesty.



Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services.

UN CONTRAT POUR ENTREtenir SON BATEAU

★ 10 % sur les manutentions

(Les dimensions de la fosse élévateur permettent les manutentions aux bateaux ne dépassant pas une largeur de 4,60m)

★ **BONUS** manutention

Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre, vous bénéficiez sur le terre-plein :

→ gratuité d'une manutention ou 1 Aller/Retour 24h

ou

→ remise de 50% sur 1 Aller/Retour 48h ou 4 ou 7 jours

» Avantages valables jusqu'au 1er juin de l'année suivante

★ **Gratuité de 4 semaines consécutives sur terre-plein ***

Dans les ports du Croesty, d'Arzal et de la Trinité sur mer sous réserve de disponibilité :
Du 01/09 au 01/03. Seul l'emplacement terre-plein est inclus. (réservation préalable obligatoire)

★ **Terre-plein été gratuit ***

Gratuité d'un séjour à terre de 2 semaines consécutives minimum entre le 1er mai et le 31 août dans les ports du Croesty, d'Arzal et de la Trinité sur mer. Gratuité de l'emplacement, des manutentions (mise à terre, mise à l'eau et ber).

★ Accès gratuit au gril d'échouage

★ Accès gratuit à la cale de mise à l'eau

UN CONTRAT POUR APPORTER DE LA SOUPLESSE CONTRACTUELLE ET FINANCIERE

★ **Contrat annuel tacitement reconductible**

★ **Facilités de règlement**

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10

ou
Escompte de 1.5% pour règlement comptant avant le 31/01.

Possibilité de paiement en chèques vacances

★ **Suspension printemps -été**

» Pour toute absence d'au moins 1 mois entre le 1er avril et le 30 septembre. Réduction de 10%, puis 2% par semaine d'absences consécutives supplémentaires.

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 1 mois

★ **Suspension annuelle**

Possibilité de suspendre à tout moment son contrat pour une durée comprise entre 1 et 3 ans maximum.

» Suspension possible au delà d'un délai d'un an suivant la prise d'effet du contrat.

La date de reprise de contrat doit être transmise au bureau du port au plus tard 2 mois avant l'échéance (avec une durée obligatoire d'un an).

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 2 mois

★ **Carte plaisance Morbihan**

Accès gratuit aux services liés à la **carte Plaisance Morbihan Premium** dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique

Accès gratuit aux pompes à eaux noires :

BONUS → attribution de 10 points Nautics pour chaque utilisation (avec un maximum de 30 points dans l'année)



Extrait des tarifs 2026 euros TTC

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55
PASSEPORT MORBIHAN annuel corps-mort		744	801	858	943	1030	1100	1177	1257	1336	1408

Contact : 02 97 41 72 56

saint-jcques@compagniedesportsdumorbihan.fr